

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2016-05-09 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 9^e jour du mois de mai deux mille seize à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Karine St-Arnaud (absente)
Chantale Hamelin
Joëlle Genois
Esther Savard
Monsieur le conseiller : Bruno Cormier (absent)

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Rés.2016-05-099

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Dépôt du bordereau de correspondance
5. Adoption du procès-verbal 11 avril 2016
6. Adoption des comptes à payer
7. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
8. Nomination maire suppléant
9. Assemblée de consultation, règlement 188 – zone Ra/a-102
10. Adoption second projet de règlement 188 - zone Ra/a-102
11. Adoption premier projet de règlement 189, créant la nouvelle zone AF/B-119
12. Avis de motion, règlement uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie

13. Avis de motion, règlement d'emprunt pour des rénovations, l'acquisition de bâtisse ainsi que le réaménagement au garage municipal
14. Avis de motion, règlement d'emprunt pour la stabilisation du talus riverain de la rivière Portneuf face au 1391 rue Saint-Charles
15. Acceptation offre de services professionnels, réaménagement espaces garage
16. Acceptation offre de services, appel d'offres des travaux de stabilisation du talus riverain de la rivière Portneuf face au 1391 rue Saint-Charles
17. Autorisation signature servitude avec Placements R.B.R. inc.
18. Autorisation signature avec messieurs Louis Bond et Luc Cournoyer
19. Achat d'abat-poussières
20. Correction résolution #2015-12-254 (achat clapet pompage #3)
21. Achat d'un clapet poste pompage #3
22. Annulation de plusieurs soldes résiduares de différents règlements d'emprunt
23. Concernant l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'immeubles (terrain) pour une voie contournement
24. Renouvellement contrat pour l'entretien des pistes de ski et sentiers pédestres
25. Demande au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS-CN) concernant la couverture des soins médicaux
26. Période de questions
27. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h35 Fin : 20h08

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 09 mai 2016. (du 12 avril au 09 mai 2016)

Rés.2016-05-100

Adoption du procès-verbal 11 avril 2016

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 11 avril 2016 soit accepté tel que présenté.

Rés.2016-05-101

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 267 207.81 \$.

Liste des comptes à payer	105 617.91 \$
Liste des chèques émis	64 992.60 \$
Liste chèques manuels	2 844.96 \$
Liste des paiements en ligne	37 499.59 \$
Dépôt salaires	56 252.75 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité Culture et Embellissement tenue le 16 mars 2016 est déposé au conseil municipal, le 09 mai 2015.

Rés.2016-05-102

Nomination maire suppléante

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE madame la conseillère Chantale Hamelin soit nommée maire suppléante de la Ville de Portneuf et ce pour une période de 6 mois (10 mai 2016 au 14 novembre 2016).

Assemblée de consultation, règlement 188 – zone Ra/a-102

Monsieur le maire explique le projet de règlement 188 « Pour ajouter l'usage habitation de moyenne densité dans la zone Ra/a-102 » Considérant qu'un tel règlement a pour but de permettre la construction de résidence bi-familiale dans la zone Ra/a-102.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2016-05-103

Adoption second projet règlement 188, ajoutant l'usage habitation de moyenne densité dans la zone Ra/a-102

Attendu qu'une copie du second projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le second projet de règlement 184 « Pour ajouter l'usage habitation de moyenne densité dans la zone Ra/a-102 » soit adopté.

Rés.2016-05-104 Adoption premier projet de règlement #189, créant la nouvelle zone AF/B-119

Attendu qu'une copie du premier projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le premier projet de règlement « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de créer la nouvelle zone AF/B-119 et ajoutant l'usage récréation extensive » soit adopté.

Avis de motion, règlement uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie

Je, Chantale Hamelin, conseillère, donne avis, par la présente, qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement municipal uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie sera adopté en vue de remplacer les règlements municipaux uniformisés suivants :

- Le règlement RMU-01 sur les systèmes d'alarme
- Le règlement RMU-02 concernant les animaux
- Le règlement RMU-03 relatif à l'utilisation de l'eau potable en cas de pénurie
- Le règlement RMU-04 relatif au stationnement
- Le règlement RMU-06 sur le colportage
- Le règlement RMU-07 concernant les nuisances, paix et bon ordre

Avis de motion, règlement d'emprunt pour des rénovations, l'acquisition de bâtisse ainsi que le réaménagement au garage municipal

Je, Diane Godin, conseillère, donne avis, par la présente, qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement d'emprunt pour la rénovation à l'hôtel de ville, le réaménagement au garage municipal et l'acquisition d'un édifice pour relocaliser les bureaux municipaux.

Avis de motion, règlement d'emprunt pour la stabilisation du talus riverain de la rivière Portneuf face au 1391 rue Saint-Charles

Je, Esther Savard, conseillère, donne avis, par la présente, qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement d'emprunt pour la stabilisation du talus riverain de la rivière Portneuf face au 1391 rue Saint-Charles.

Rés.2016-05-105 Acceptation offre de services professionnels, réaménagement espaces garage

Considérant que la Ville de Portneuf a demandé des soumissions pour le réaménagement des espaces au garage municipal auprès de deux (2) architectes;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes en sus);

STGM architectes	18 007.05 \$
Jacques & Gervais architectes	19 150.00 \$

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate la firme STGM architectes pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour le réaménagement des espaces au garage municipal au montant de 18 007.05 \$ taxes en sus.

Rés.2016-05-106 Acceptation offre de services, appel d'offres des travaux de stabilisation du talus riverain de la rivière Portneuf face du 1391 rue Saint-Charles

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate la firme Environnement Nordique inc. pour la préparation d'un devis administratif et les documents requis pour un appel d'offres public ainsi que pour fournir les services d'analyse des soumissions de la stabilisation du talus riverain de la rivière Portneuf face au 1391, rue Saint-Charles au montant de 4 759.97 \$.

Rés.2016-05-107 Autorisation signature servitude avec Placements R.B.R. inc.

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, une servitude réelle et perpétuelle pour une conduite d'égout pluvial et d'une conduite d'égout sanitaire, sur une partie du lot 2 980 926 avec Placements R.B.R inc., tel que la description technique préparée par monsieur Éric Lortie, arpenteur-géomètre en date du 18 novembre 2015.

Rés.2016-05-108 Autorisation signature servitude avec messieurs Louis Bond et Luc Cournoyer

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, une servitude réelle et perpétuelle pour une conduite d'égout pluvial et d'une conduite d'égout sanitaire, sur une partie du lot 2 980 925 avec messieurs Louis Bond et Luc Cournoyer, tel que la description technique préparée par monsieur Éric Lortie, arpenteur-géomètre en date du 18 novembre 2015.

Rés.2016-05-109 Achat abat-poussières

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 5 000 \$, tel que prévu au budget, pour l'achat d'abat-poussières.

Rés.2016-05-110 Correction résolution #2015-12-254 (achat clapet pompage #3)

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE la résolution #2015-12-254 soit abrogée.

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 14 688.05 \$ taxes incluses pour l'achat d'un clapet au poste de pompage d'eaux usées numéro 3.

QUE cette dépense soit affectée au fonds réservé pour les pompes.

Rés.2016-05-111 Achat d'un clapet au poste de pompage #3

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 14 559.28 \$ taxes incluses pour l'achat d'un clapet au poste de pompage d'eaux usées numéro 3.

QUE cette dépense soit affectée au fonds réservé pour les pompes.

Rés.2016-05-112 Annulation de plusieurs soldes résiduels de différents règlements d'emprunt

Attendu que la Ville de Portneuf a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt prévus au règlement par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » solde résiduaire.

QUE la Ville de Portneuf informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution.

QUE la Ville de Portneuf demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Annexe

N° du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense*	Nouveau montant de l'emprunt*	Solde résiduaire à annuler
59	116 000,\$	116 000,\$	112 300,\$	112 300,\$	3 700,\$
81	804 776,\$	804 776,\$	641 091,\$	641 091,\$	163 685,\$
333	205 404,\$	205 404,\$	154 053,\$	154 053,\$	51 351,\$
338	706 021,\$	706 021,\$	534 770,\$	535 770,\$	171 251,\$

Rés.2016-05-113

Concernant l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'immeubles (terrain) pour une voie de contournement

Considérant que la Ville a entrepris différentes démarches pour la réalisation d'une voie de contournement;

Considérant qu'à cette fin, la Ville doit acquérir différentes parties de terrains pour réaliser cet ouvrage et que des ententes à l'amiable ont été conclues dans plusieurs cas;

Considérant qu'il y a lieu d'entreprendre des procédures d'expropriation à l'égard d'un propriétaire avec lequel une entente n'apparaît pas possible;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf décrète l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, des lots numéros 2 981 282 d'une superficie de 1 024.1 m² et 3 150 781 d'une superficie de 1 571,4 m², pour une superficie totale de 2 595,5 m² pour l'aménagement de la voie de contournement.

QUE les avocats de la Ville de Portneuf, la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, soient autorisés par la présente afin d'entreprendre les procédures.

QUE les deniers nécessaires à la réalisation des objets de la présente résolution soient puisés à même le règlement numéro 153.

Rés.2016-05-114 Renouvellement contrat pour l'entretien des pistes de ski et sentiers pédestres

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Portneuf est satisfait des services de monsieur Dany Langlois pour l'entretien des pistes de ski de fond et de sentiers pédestres, saison 2015-2016;

Considérant que monsieur Langlois fait une proposition pour la prochaine saison 2016-2017;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la proposition, pour l'entretien des pistes de ski de fond et des sentiers pédestres, de monsieur Dany Langlois (Déneigement Dany Langlois), travail à contrat du 15 novembre 2016 au 15 avril 2017, tel que proposé en date du 4 mai 2016 au montant de 19 775.70 \$ taxes incluses.

Rés.2016-05-115 Demande au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS-CN) concernant la couverture des soins médicaux

Considérant que l'Hôpital régional de Portneuf n'a pas les ressources humaines et financières pour donner à la population de Portneuf des soins acceptables pour ses 52 000 habitants;

Considérant que le réseau de santé portneuvois est gravement sous-financé;

Considérant que les services de santé de proximité essentiels auxquels la population de Portneuf est en droit de s'attendre sont incomplets, particulièrement pour les jeunes familles et les personnes âgées;

Considérant que les études comparatives avec d'autres régions similaires démontrent le manque flagrant de ressources dans Portneuf et que de nombreux projets pour l'hôpital acceptés par l'ancien CSSS de Portneuf et l'agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale ont été reportés et abandonnés;

Considérant que des promesses ont été faites par les ministres de la Santé précédents pour annoncer différents investissements dans les infrastructures et les équipements spécialisés pour fournir des services tels que les traitements d'hémodialyse et l'implantation d'une clinique de chimiothérapie;

Considérant que la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf a amassé d'importantes sommes d'argent pour l'acquisition d'un tomodensitomètre (TACO) et l'implantation d'une clinique de chimiothérapie;

Considérant que le CIUSSS de la Capitale-Nationale refuse de doter la région d'un tomodensitomètre (TACO), abandonne le projet de lits pour soins de courte durée au troisième étage de l'établissement, qui est toujours vacant, transfère les analyses de laboratoire vers Québec, suspend les services de mammographie et refuse d'accorder plus de ressources à la MRC de Portneuf;

Considérant qu'à cause du manque de soins de proximité, des Portneuvois et Portneuvoises préfèrent abandonner leurs traitements pour ne pas avoir à se déplacer à Québec pour les obtenir;

Considérant qu'un comité de citoyens a été formé pour le rétablissement et la sauvegarde des soins de santé dans Portneuf;

Considérant que le comité de citoyens exige une rencontre avec le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, docteur Gaétan Barrette, afin de rétablir des soins de santé acceptables dans la MRC de Portneuf;

Considérant que le comité de citoyens réclame que des ressources humaines, matérielles et financières soient réaffectées à l'Hôpital régional de Portneuf afin que la population de 52 000 personnes reçoive les services auxquels elle est en droit de s'attendre, en particulier pour son service d'urgence qui est sous-financé;

Considérant que pour assurer une présence des médecins sur tout le territoire de Portneuf, en particulier dans le nord et l'ouest du comté, le comité exige le rétablissement de deux GMF dans la MRC de Portneuf;

Considérant que le comité de citoyens demande que la MRC de Portneuf ait une part juste et équitable des médecins et des professionnels de la santé oeuvrant sur le territoire de la Capitale-Nationale, qu'on rééquilibre les budgets de santé pour la MRC de Portneuf, afin que ses citoyens reçoivent des soins acceptables;

Considérant qu'en conservant les soins de santé acceptables dans la MRC de Portneuf, les hôpitaux de Québec seraient moins engorgés;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf demande au CIUSSS de la Capitale-Nationale de revoir la répartition territoriale des médecins dans Portneuf afin que les services offerts par le défunt CSSS de Portneuf dans les CLSC de Saint-Ubalde et de Saint-Marc-des-Carières soient maintenus dans leur intégralité.

QUE le conseil de la Ville de Portneuf demande que les budgets de santé pour Portneuf demeurent les mêmes, afin que ses citoyens continuent de recevoir des soins de proximité indispensables.

QUE le conseil de la Ville de Portneuf réclame que des ressources humaines, matérielles et financières soient réaffectées à l'Hôpital régional de Portneuf afin que sa population de 52 000 personnes reçoive les services auxquels elle est en droit de s'attendre, en particulier pour son service d'urgence qui est sous-financé.

QUE le conseil de la Ville de Portneuf demande que la MRC de Portneuf ait une part juste et équitable des médecins et des professionnels de la santé oeuvrant sur le territoire de la Capitale-Nationale.

QUE cette résolution soit envoyée au ministre de la santé monsieur Gaétan Barrette, au député provincial monsieur Michel Matte, au CIUSSS-CN.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h30 Fin : 20h37

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Esther Savard demande la levée de l'assemblée à
20 : 38 hres

Maire

Greffière